



COMMUNE DE THIVENCELLE
DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente du mois de juin à 11h15, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers Présents : 9

Nombre de votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 26.06.2017

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José -- DENIS Eric -
Mmes DESCAMPS Béatrice -MARECHAL Carole - DUBRULLE Isabelle -
HEBBELYNCK Régine – LAFON Julie – GODIN Nicole – KUBERA Sylvie

REPRESENTES : M. SZALKOWSKI Loïc a donné procuration à Me LAFON Julie
M. LEFEBVRE Christophe a donné procuration à Me DESCAMPS Béatrice
M. LAURENT Yves a donné procuration à Nicole Godin
M. YAHIA Mehdi a donné procuration à M. DUBRULLE José

ABSENTS : M DUTHILLEUL Ludovic –

EXCUSES : M JANIKOWSKI Jean-Luc
(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme DUBRULLE Isabelle

*. **_

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10.05.2017

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Désignation d'un nouvel adjoint suite à l'élection de Madame Descamps Béatrice aux fonctions de Députée

Madame Descamps Béatrice ayant été élue Députée lors des élections législatives du 18 juin 2017, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouvel adjoint.

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie, Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle les dispositions du code électoral relatives à cette élection.

Le vote a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nombre de votants : 13
Nombre de vote Blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

<i>NOMS DES CANDIDATS</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>
LAFON Julie	9
GODIN Nicole	3

Madame Lafon Julie ayant obtenue la majorité absolue, Monsieur le maire la proclame 4^{ème} adjointe et immédiatement installée.

L'ordre des adjoints ainsi que leurs délégations sera donc le suivant :

ORDRE	NOM PRENOM	DELEGATION
1 ^{ER} ADJOINT	DUBRULLE Isabelle	CCAS LOGEMENT CONTRATS AIDES ACTION SOCIALE ENVERS LES PRSONNES AGEES
2EME ADJOINT	DENIS ERIC	TRAVAUX SECURITE ENVIRONNEMENT PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES

3EME ADJOINT	MARECHAL CAROLE	FETES ANIMATIONS CEREMONIES ASSOCIATIONS
4EME ADJOINT	LAFON Julie	COMMUNICATION ACTIVITES SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRES JEUNESSE ET SPORT CULTURE ANINATION DE L'ESPACE DE LA DODAIN

Détermination des indemnités de fonctions d'adjoint

Monsieur le Maire fait part que suite à l'élection d'un nouvel adjoint, le conseil municipal doit fixer le taux de l'indemnité de fonction de cet adjoint.

Il précise que selon des barèmes de référence, l'indemnité d'un adjoint relevant d'une commune comprise entre 500 et 999 habitants, est limitée au taux maximal de 8,25% de l'indice brut 1015 soit un montant mensuel de 319€32 .

Cette indemnité bénéficiera automatiquement des revalorisations décidées par décrets ou arrêtés ministériels, elle sera versée mensuellement et à compter du 01.07.2017.

La dépense correspondante est inscrite au budget communal – compte 6531.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer comme suit le taux de l'indemnité de fonction du nouvel Adjoint à compter du 01.07.2017 :

Madame Julie Lafon, 4^{ème} Adjointe 8,25% de l'indice brut 1015 soit 319€32

3 - APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS D'ENLEVEMENT ET DE TRAITEMENT DES DEPOTS SAUVAGES AMIANTES DONT LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE EST LA COORDONNATRICE

Contexte :

La communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et ses communes membres sont confrontées de manière récurrente à des dépôts sauvages de déchets, dont certains contiennent de l'amiante et doivent à ce titre faire l'objet de précautions particulières. Par ailleurs, compte tenu du renforcement récent de la législation sur l'amiante – qui a notamment été à l'origine de l'arrêt de la reprise de l'amiante en déchetterie de Valenciennes – les maîtres d'ouvrages compétents pour la collecte et le traitement de ces dépôts amiantés sont tenus, lorsqu'ils sous-traitent ces prestations, de s'assurer que les prestataires retenus présentent toutes les garanties nécessaires et respectent la réglementation en vigueur.

En matière de dépôts sauvages, les communes sont compétentes pour tout dépôt constaté sur l'espace public, la voirie et plus généralement les sites communaux, ouverts ou non au public. Par ailleurs, Valenciennes Métropole est responsable de l'enlèvement des dépôts intervenant sur le foncier communautaire.

Dans ce cadre, les travaux de la commission environnement ont abouti à proposer que Valenciennes Métropole assure l'ingénierie technique pour constituer, avec les communes volontaires, un groupement de commandes pour la collecte et le traitement des dépôts sauvages amiantés.

Dans le respect des compétences et prérogatives de chacune, les objectifs de ce groupement sont les suivants :

- Simplifier les démarches administratives des communes ;
- Faire bénéficier les membres du groupement des meilleurs tarifs ;
- S'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur.

Il est précisé que chaque membre du groupement de commandes prendra en charge la commande et le paiement des interventions relevant de sa compétence.

Ainsi, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement et de manière plus réactive les opérations de mise en concurrence mais, également, assure le respect de la réglementation et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

La constitution de ce groupement se matérialise par la conclusion d'un groupement de commandes entre les membres du groupement, dont la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole sera la coordonnatrice.

Le Conseil Municipal

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, lors du Bureau Communautaire du 25 mars 2016,

Considérant que la commune de Thivencelle a des besoins en matière d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public, dont elle est la coordonnatrice pour des prestations d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés ;

Considérant que la commune de Thivencelle, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Thivencelle au groupement de commande pour la préparation et la passation des marchés ou accord-cadres portant sur l'enlèvement et de traitement les dépôts sauvages amiantés ;

Autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, l'adhésion de la commune de Thivencelle au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

S'engage à communiquer à la coordonnatrice la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement ;

S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,

S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - Rythmes scolaires – Décret du 27 juin 2017 – Possibilité de dérogation pour le retour à la semaine des 4 jours

Monsieur le Maire fait part que le décret permettant un retour à la semaine de 4 jours pour les élèves de la maternelle et du primaire est paru le 28 juin 2017 au journal officiel.

Ce décret permet « d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours » sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Les communes qui le souhaitent pourront rétablir dès la rentrée de septembre la semaine de quatre jours. Le nouveau décret indique que les dérogations doivent être demandées conjointement par les conseils d'école et la commune, au directeur du DASEN compétent à la matière.

Pour Thivencelle, l'école est favorable à l'application de ce principe qui supprimerait la classe le mercredi matin.

Le principe d'un retour à 4 jours trouverait une application immédiate dès la rentrée de septembre 2017 sous réserve du positionnement du DASEN dans la 1^{ère} quinzaine de juillet.

Après débat et vote à l'unanimité, des suffrages exprimés, le conseil municipal émet un avis favorable au retour à la semaine des 4 jours, à l'école Hainaut Bagnies pour les classes de maternelle et primaire et autorise monsieur le Maire à solliciter conjointement avec le conseil d'école la dérogation auprès de monsieur le directeur DASEN.

5 – POINTS SUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ET SUR L'ACHAT DU VEHICULE

Monsieur Denis Eric, Adjoint aux travaux, fait part que les travaux de mise en accessibilité seront faite par entreprise durant les vacances scolaires.

De plus, le véhicule a été acheté par crédit-bail et sera livré dernière semaine d'août.

6 - MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR LE PRET DE MATERIEL

Lors du prêt de matériel (tables et chaises) que ce soit pour les associations ou pour les particuliers, les jours et horaires ne sont pas toujours respectés rendant parfois difficile le bon fonctionnement des services.

A compter du **1^{er} juillet 2017**, une caution de 100€ sera demandée pour tout prêt de tables et de chaises. Caution restituée après contrôle du matériel. L'enlèvement se fera le vendredi dans la journée et le retour le mardi avant 17H.

A ce jour, un chèque de caution de 350€ est demandé aux associations qui sollicitent le prêt des tonnelles. A compter du **1^{er} juillet 2017**, les tonnelles seront montées et démontées par le personnel des services techniques ; Toutefois la toile devra être enlevée au préalable par l'association.

7 - QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Tournoi de Football au profit des élèves de l'école Bellevue les 1 et 2 juillet 2017**

Comme chaque année, la commune offre 2 coupes. La remise des prix a lieu le 2 juillet à partir de 18h30.

- **Conseil d'école le 4 juillet à 16h**

Monsieur le Maire fait part que le conseil d'école se déroulera le mardi 4 juillet à 16h à l'école Hainaut Baugnies.

- **Remerciements**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de l'UCA pour la subvention que la commune a versée.

- **Dispositif de participation citoyenne**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la rencontre avec le capitaine de Police pour la mise en place du dispositif de participation citoyenne . Une réunion sera organisée en septembre

- **Compte rendu de la Réunion PPRI**

Monsieur le maire fait un bref compte rendu de la réunion le 23 juin sur le PPRI de la vallée de l'Aunelle Hogneau.

- **Intervention de madame Descamps Béatrice**

L'université de Valenciennes a fait don de 15 ordinateurs pour la médiathèque.

Madame Descamps remercie aussi l'ensemble du conseil municipal pour leur soutien apporté lors des élections législatives.

- **Intervention de madame Lafon Julie**

Madame Lafon présente le dispositif de soutien aux présences artistiques dans les territoires portés par le département du Nord. Il vise à apporter une présence artistique (espace Pasolini) conjointement sur les communes de Crespin Quièvecchain et Thivencelle pendant 18 mois financé à 80% par le conseil départemental.

Le cout pour la commune serait d'environ 1200€ répartie sur 2018-2019.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur ce dispositif

La compagnie Zapoi revient sur Thivencelle le 23 octobre et le festival de Petite Forêt sera également présent du 13 au 17 novembre pour les maternelles et du 20 au 24 novembre pour les primaires.

Un spectacle sera également donné gratuitement par le Phoenix le 30 janvier à 19h à la salle des fêtes.

- **Intervention de madame Dubrulle Isabelle**

Un contrat aidé CUI féminin a démissionné et on a pourvu à son remplacement.

La commission logement maisons et cités se déroulera le jeudi 6 juillet.

- **Intervention de madame Godin Nicole**

Un administré a utilisé, à des fins personnelles, l'électricité du compteur de la place de la mairie ; selon ses dires il avait une autorisation municipale. Monsieur le Maire fait part qu'il a rencontré cette personne qu'il a alors reconnu avoir agi sans aucune autorisation préalable.

- **Intervention de monsieur Denis Eric**

Un administré lui a demandé s'il était possible de mettre la rue du marais à 30km ainsi que les trottoirs en macadam. Le canon de la porte de l'église a été vandalisé. Un devis est en cours.

Monsieur Roussel, agriculteur sollicite la commune afin de pouvoir arrêter le stationnement juste après les endroits matérialisés afin de respecter une fluidité avec les engins agricoles.

- **Intervention de madame Descamps Béatrice**

Madame Descamps accompagnée de madame Marechal ont rencontré des personnes propriétaires de quad. Ils sollicitent la commune de leur trouver un lieu adapté à la pratique du quad afin de pouvoir conduire en toute sécurité et respecter la tranquillité des habitants..

Monsieur le Maire fait part que la question sera soumise au comité syndical du SIVOM pour savoir s'il est possible de

pouvoir accéder à leur terrain situé rue de Condé.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu une invitation de Monsieur Laurent Degallaix, qui convie l'ensemble des élus à une visite des différents chantiers en cours et réalisations de Valenciennes Métropole répartis sur le territoire de l'agglomération le vendredi 7 juillet ou le jeudi 31 août 2017.

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année la cérémonie des bacheliers se déroulera le jeudi 13.07.2017 à 18h à l'espace de la Dodaine.